

# DU HAUT DE LA TOUR



JUIN 2017  
N°91

## BULLETIN MUNICIPAL SAINT MARTIN DE BROMES





## SOMMAIRE

<b>Le Mot de Monsieur Le Maire</b>	Page	1
<b>Le Conseil Municipal</b>	Page	2 à 13
La vie et le fonctionnement du Conseil Municipal	Page	2 à 3
Histoire d'archives	Page	3 à 5
Commission Culture, Tourisme et Patrimoine	Page	6 à 9
Incendies de forêt et Obligation Légale de Débroussaillage	Page	10 à 11
Urbanisme et Patrimoine	Page	12
4 promenades autour de Saint-Martin-de-Brômes	Page	13
<b>Info</b>	Page	14 à 16
La bibliothèque	Page	14
Visite du Musée et de l'Eglise	Page	14
Les Estivales	Page	14
Marché Nocturne	Page	15
Vide Greniers	Page	15
Soirée Musicale	Page	15
Petit Marché	Page	15
Fête du Village	Page	16
<b>Commerçants, Artisans...</b>	Page	16 à 17
Le bien être diététique	Page	16
Domaine du Payanet	Page	17
<b>La Vie du Village</b>	Page	18 à 24
Crèche Municipale	Page	18
Souvenons nous, c'était le 16 juin	Page	19
Le Colostre	Page	20 à 22
VOVINAM VIET VO DAO	Page	23
Foyer Rural	Page	24 à 26
Les Aînés du Colostre	Page	27
<b>Etat Civil</b>	Page	28
<b>Un petit coin de poésie</b>	Page	28



## Le Mot de Monsieur Le Maire

Saint Martinoises, Saint Martinois,

L'été avance à grand pas et cette saison estivale promet d'être encore riche en événements culturels et festifs.

Le Comité des Fêtes, le Foyer Rural, l'Association des Artisans Commerçants vont, comme chaque année, vous proposer diverses manifestations qui animeront notre village durant tout l'été. Sans oublier les « 50 ans du lac d'Esparron-de-Verdon » auquel participe notre commune et dont le programme vous sera détaillé dans cet édit.

Notre collectivité, quant à elle, continue son programme d'investissement et d'aménagement. Après la réalisation du parking en face la mairie, c'est la création d'un City Stade et d'une aire de jeux pour les tous petits qui seront réalisés dans l'été. Des radars pédagogiques seront également installés aux entrées d'agglomération sur la Départementale.

Des coupes de bois ont été proposées aux administrés, celles et ceux qui en ont fait la souscription pourront dès le mois de septembre commencer à couper après marquage des parcelles par l'ONF et attribution des lots par la mairie.

Nous avons depuis quelques mois maintenant un nouveau Président de la République, et l'une des ses premières actions fut la modification par décret relative à l'organisation du temps scolaire. Après consultation des parents d'élèves, des enseignants et du personnel communal, notre commune a fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours moins éprouvante pour les enfants. Une communication a été faite à l'ensemble des parents d'élèves et cette modification sera mise en place dès la rentrée prochaine.

Nous travaillons sur le dossier de la réhabilitation de la Grand Rue. Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué. Reste quelques précisions encore à définir, notamment au niveau de l'aménagement urbain. La DLVA, qui assurera la réhabilitation des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial, travaille également main dans la main avec notre maître d'œuvre. Ces travaux sont programmés pour l'automne 2018 et devraient durer 6 à 8 mois.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été ainsi qu'une bonne lecture.

Bien à vous.

Votre Maire .

Jean-Christophe PETRIGNY



## LE CONSEIL MUNICIPAL

### Vie et fonctionnement du Conseil Municipal

Dans la période, le conseil municipal s'est réuni deux fois : le 11 avril et le 9 juin.

#### Séance du 11 avril

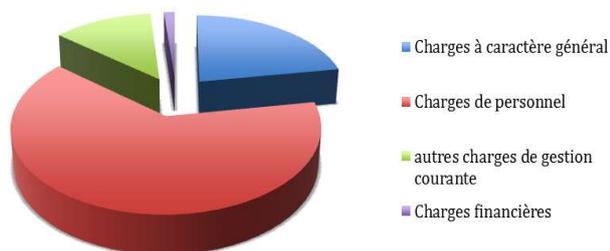
La séance avait pour but de proposer au conseil municipal le vote du budget. La séance a débuté, tout d'abord, par le vote des comptes administratifs de l'année 2016, des comptes de gestion de la trésorerie 2016 et du vote des affectations de résultat.

Puis le conseil a voté les taux des bases imposables de la commune.

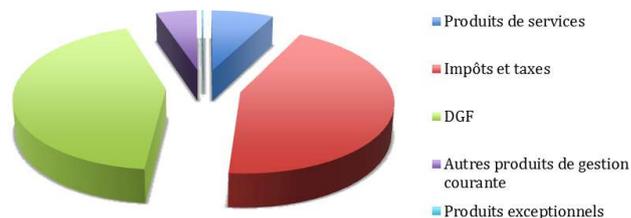
M. le maire précise que cette année il sera demandé aux adjoints de suivre au fil de l'année les dépenses relatives à leurs missions et ce, afin qu'il n'y ait pas de dépassements du budget.

Ici est présenté le budget de façon à représenter les postes importants, sans détail précis et tel que validé par le conseil municipal.

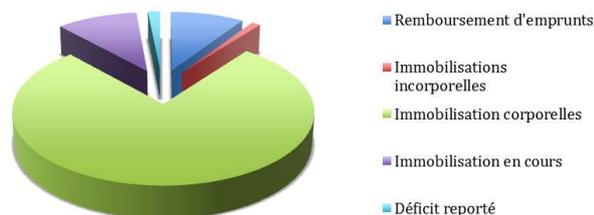
#### Dépenses de fonctionnement



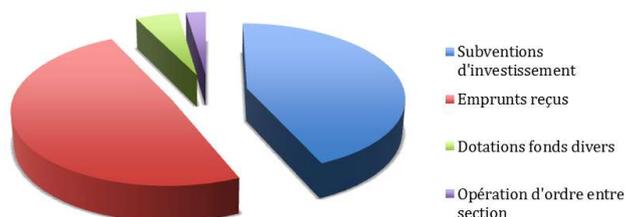
#### Recettes de fonctionnement



#### Dépenses d'investissement



#### Recettes d'investissement



#### Les autres points du conseil

Lors de ce même conseil ont été évoqué, les questions suivantes :

Un travail se porte actuellement sur l'intégration des biens vacants et sans maître dans le patrimoine communal.

Il est fait état au conseil des sommes dues par ENEDIS (anciennement ERDF) au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le conseil municipal délibère également sur la mise à disposition de services entre la commune et Durance Luberon Verdon Agglomération.

## Séance du 9 juin

Lors de cette séance, plusieurs délibérations concernées l'agglomération DLVA.

Une portant sur la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

En effet, la DLVA est le service instructeur des permis de construire et certificats d'urbanisme opérationnels. La commune doit consulter les services sous forme d'envoi papier, désormais dans un souci de gain de temps et de simplification des procédures, le conseil municipal a approuvé la dématérialisation des consultations des services ayant un avis à donner sur ces autorisations.

L'autre délibération portait sur la modification des statuts de l'agglomération suite à la demande de sortie de la DLVA de la commune de Saint-Maime.

Une délibération concernait la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité géré par ENEDIS.

Le conseil choisit de fixer le montant de la redevance au taux maximum et que ce montant soit revalorisé chaque année.

Mise en place également lors de cette séance, d'une convention de pâturage sur des terrains communaux. Ces terrains étant soumis au régime forestier, c'est l'ONF qui est chargée de la mise en place de la convention avec l'éleveur.

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage (Parc Naturel Régional du Verdon et commune de Saint-Martin-de-Brômes) sur le projet de restauration de la rivière Colostre.

Cette convention est signée pour la période portant de 2017 à 2020 et également associée la commune d'Allemagne-en-Provence.

Le conseil délibère sur l'augmentation de plusieurs loyers de baux communaux.

## Histoire d'archives

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Précisions aux lecteurs : les textes sont retranscrits pour partie mais avec l'exactitude des mots et de leur orthographe.

Cette année, des travaux de restauration important seront effectués par Durance Verdon Luberon Agglomération dans les étages et sur le couronnement de la tour.

Retour dans les archives communales où il est question de problématique de restaurations...

Tantôt nommée tour carrée, tour du donjon et tour de l'horloge à partir de son acquisition par la commune en 1866, elle a fait l'objet de beaucoup de préoccupation lors des conseils municipaux.

Dès 1867, un campanile supportant une cloche et fonctionnant avec une horloge est installé.

Cette dépense conséquente, pose problème quelques mois plus tard en juillet lorsque le pont est emporté par une crue du Colostre.

La commune n'a plus les moyens financiers d'en construire un nouveau.

Ce sera pourtant chose faite en faisant appel aux plus gros contribuables de la commune qui participeront aux finances de la reconstruction du pont.

### **Séance du 4 juin 1905**

*Présents : Chabert Vincent, Franc Lucien, Angelvin Lucien, Burle Roger, Seguin Casimir, Faubert Ernest, Maunier Jean-Marie, Hivert Ange*

*Le président déclare la séance ouverte et communique au conseil l'état de délabrement de la tour de l'horloge.*

*Les plafonds des différents étages et les échelles qui y donnent accès menacent de s'effondraient journellement ; et rende plus pénible et par tant plus dangereux la mission de la personne chargée du remontage de ladite horloge.*

*Mr le maire fait remarquer que pour éviter des accidents toujours regrettables, il est nécessaire de faire de grandes réparations dans tout l'intérieur du monument et prie le conseil municipal de vouloir bien examiner au cours de la session, les voies et moyens de faire dace à la dépense de réparation de la dite tour de l'horloge, dépense qui pourra s'élever approximativement à la somme de quinze cents francs.*

*Le conseil municipal :*

*Considérant l'urgence extrême des travaux à effectuer à la tour de l'horloge :*

*Considérant que les réparations à faire, tant extérieurement qu'intérieurement s'élèverait à la somme de quinze cents francs.*

*Considérant que les ressources disponibles de la commune ne sont pas suffisantes pour couvrir le montant de la dépense,*

*Considérant que d'autres travaux non moins importants devront s'effectuer au cours de l'année 1905.*

*« est d'avis » d'autoriser Mr le maire à faire une demande à Mr le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts, à seule fin que la tour de l'horloge soit classée comme monument historique et prenne charge à l'Etat.*

*La commune se réserve toutefois le droit de maintenir l'horloge dans l'état et lieu où elle est située.*

### **Séance du 15 mars 1906**

*Présents : M.M. Maunier Jean-Marie, Seguin Casimir, Angelvin Lucien, Hivert Ange,*

*Chabert Vincent et Burle Roger*

*Le président a ouvert la séance et exposé au conseil l'état de vétusté et de dégradations de la tour du donjon. Il a montré à l'assemblée que ledit édifice était un danger permanent pour la population ; proposé de demander une subvention au Conseil général et déposé sur le bureau un devis des travaux à effectuer dressé par M. M. Tardivy menuisier et Dépieds maçon.*

*Le conseil municipal,*

*Considérant que les travaux dont il s'agit sont devenus indispensables par suite de l'état de vétusté de l'édifice actuel qui menace de s'écrouler à chaque instant et que les ressources de la commune ne lui permettent de concourir à la dépense que pour une somme d'environ (blanc)*

*Considérant que la géographie de A. Joanne donnant (page 59) une gravure de la dite tour d'après une photographie communiqué par la commission des monuments historiques que la même tour étant (page 60) classée comme « monument historique » prouve que cette tour à machicoulis est digne d'être conservée.*

*Par ces motifs...*

*Le conseil, approuve le devis dressé par M. M. Tardivy et Dépieds ; vote la somme de (blanc) francs pour concourir à la dépense évalué à treize cent trente et un francs et sollicite de la bienveillance du Conseil général et de M. le Préfet une subvention de (blanc) francs pour suppléer à l'insuffisance des ressources de la commune.*

### **Séance du 26 septembre 1920**

*Le Conseil municipal s'est réuni en la présence de M. Tardivy Maire.*

*Sont présents : Charabot, Dépieds, Angelvin, Seguin, Chabert, Burle Roger.*

*M. Le Maire fait part au Conseil de la crainte qu'inspire la solidité de la tour qui somme notre village à toutes personnes soucieuses de conserver le souvenir des temps écoulés, constitué par les monuments que nous ont légués nos ancêtres, et que notre génération doit conserver par tous les moyens.*



*De ce nombre est la tour qui orne notre pays, Bâtie sur des blocs de roches qui se disloquent tous les ans un peu plus donnant à tous les visiteurs l'impression pénible d'un écroulement toujours possible. Accident qui serait regrettable pour les visiteurs et artistes et en même temps lamentable pour les habitants à proximité de cette tour qui pourraient être ensevelis sous les débris de cette masse de pierre.*

*Notre commune est malheureusement trop pauvre pour entretenir à elle seule ce monument qui fait partie du domaine artistique de la France. Monsieur le maire demande au conseil de s'associer à lui pour demander à monsieur le ministre des Beaux-Arts le classement de la tour de St Martin de Brômes comme monument historique.*

*Adopté sans opposition.*

Cette demande sera acceptée et la tour de l'horloge sera classée monument historique le 21 janvier 1921. Elle fera l'objet de travaux de restauration conjointement financés par les services de l'Etat et la commune pour partie ; car ensuite la commune refusera de contribuer à un apport financier. Ce sera le cas en 1923 et en 1927 ou lors de ces deux conseils, la commune rejette la demande de participation du ministre des Beaux-Arts.

Et en 1930...

### **Séance du 10 octobre 1930**

*Le Conseil municipal... s'est réuni sous la présence de M. le Maire dans la salle de la mairie à vingt heures.*

*Sont présents : Angelvin J, Aymes Léon, Chabert, Charabot J, Esmiol toussaint, Ferre F. Robert Jules, Sauvan Jules, Sourribe.*

*Mr le Maire expose au conseil que les dégâts causés par la foudre a la tour de l'horloge classé comme monument historique, par l'orage du 18 juillet sont très importants, un plancher a été complètement effondré des travaux de maçonnerie démolis la .... De l'horloge a été démolie et des dégats ont été occasionnés aussi à l'horloge. De ce fait il y avait lieu de demander aux pouvoirs publics une subvention pour calamité publique.*

*L'administration des Beaux-Arts a étudié un devis pour fourniture et pose d'un paratonnerre.*

*Ce devis est de cinq mille francs y compris imprévus et honoraires, la participation de la commune est de trois mille francs.*

*Vu les dégats que je vous ai déjà énoncés ci dessus et tout une nouvelle part incombera à la commune. Je vous propose de demander aux pouvoirs publics la somme de dix mille francs pour couvrir ces réparations :*

*Le conseil :*

*Oui l'exposé de M. le Maire après s'être rendu compte des dommages causés par la foudre à la tour de l'horloge lors de l'orage du 18 juillet demande qu'il soit accordé à la commune de Saint Martin de Brômes une somme de dix mille francs pour calamités publiques.*

Le paratonnerre sera finalement posé en 1934.

**Laurence DEPIEDS**

## Commission Culture, Tourisme et Patrimoine

### Réouverture du musée

La réouverture du musée gallo-romain a été fixée au lundi 12 juin. Comme chaque année, son accès sera gratuit et l'église sera également ouverte aux visites (sauf durant les célébrations).

Les visites seront accompagnées d'un médiateur qui permettra aux visiteurs de découvrir les lieux avec les éléments de compréhension du site. Magali Nogier de la Safr'annerie assurera cette mission d'accueil et de médiation, souhaitons lui une belle saison !

Ouvert tous les après-midis de 15 à 18h en juin et septembre et à 19h en juillet et août, jusqu'au week-end des journées du Patrimoine, le 17 septembre.

Rappelons que le musée fait partie des trois musées de Durance-Luberon-Verdon Agglomération.

### Restauration de la tour

Il y a quelques mois, un diagnostic de l'état de notre tour a été réalisé en présence des services culturels de l'agglomération.

Nous avons constaté la détérioration des échelles d'accès des derniers étages de la tour et la dangerosité de l'accès sur son toit.

Ce diagnostic réalisé par une société spécialisée pour ce type de chantier nous a permis d'y voir plus clair. Il est nécessaire de réaliser une restauration du plancher du dernier étage, de refaire de nouvelles échelles, mais aussi de poser à certains endroits des garde-corps. Cette intervention permettra aussi d'effectuer quelques reprises de maçonnerie sur les mâchicoulis et de faire un bon coup de ménage !

Ce chantier sera financé par l'agglomération, à laquelle le bâtiment a été délégué, et sera réalisé dans le courant du mois de novembre.

Nous tenons ici à remercier, les services culturels de la DLVA, ainsi que son Président et notre maire, délégué aux finances, qui ont permis la validation rapide au budget 2017 de ce chantier.

### Colostre toujours...

Dans le cadre du projet de restauration hydromorphologique (objet d'un article dans ce numéro), vous êtes tous invités (votre famille et vos amis aussi) au spectacle qui sera joué par le **Crieur du Verdon**.

« à la guinguette du colostre »  
salle polyvalente lundi 5 juin à 15h.

Venez nombreux car ce spectacle a été conçu par le Crieur du Verdon sur les échanges qu'il a eu avec les St Martinois et Allemagniens. Vous vous y retrouverez peut-être.

Il a été entièrement financé par le Parc Naturel Régional du Verdon dans le cadre du projet Colostre et celui des 20 ans du Parc.



### **Panneau signalétique**

La commission travaille également depuis quelques temps (car nous avons dû en cours de route changer de prestataire) sur le renouvellement du panneau situé devant le jeu de boules.

En premier lieu : le but de ce panneau est de permettre aux visiteurs de se localiser. Un tracé précis du village a été fait indiquant les principales rues du village, et les extérieurs. Un bandeau en bas de panneau renseignera les activités et commerces de services, les hébergeurs, sans oublier les loisirs (randonnées...) et le Patrimoine.

Nous espérons pouvoir installer ce nouveau panneau à la fin juillet.

### **Anniversaire du Lac d'Esparron-de-Verdon**

Le lac a 50 ans ! 50 ans d'existence, le 30 avril dernier à Esparron-de-Verdon, a eu lieu le lancement de cet anniversaire. C'est plus de 200 personnes venues de toutes les communes qui ont souhaité se retrouver pour ouvrir cette année exceptionnelle. 50 ans qui ont aussi façonné un nouveau paysage et les habitants de ce territoire. Afin de célébrer cet anniversaire un peu particulier, les communes du tour du lac, dont nous faisons partie, se sont associées afin de proposer un calendrier de manifestations et d'expositions.

Et si vous vous demandez pourquoi Saint-Martin adhère à cet anniversaire ? Au-delà du fait que nous avons sur la commune la confluence du Colostre et du Verdon (magnifique site naturel) ; il n'y a pas de limite formée entre les Hommes par les rivières, pas de collines que nous n'ayons su franchir pour nous retrouver ! De quelque côté de la rivière que nous soyons : nous sommes tous citoyens du Verdon. C'est bien notre identité. Que répondez vous lorsque vous êtes loin de chez vous à vos hôtes : nous sommes de Saint Martin ? De Gréoux ? Ou plutôt nous sommes du Verdon. Connus internationalement, le Verdon et ses gorges (plus profond canyon d'Europe) sont reconnus par le plus grand nombre.



# Le lac d'Esparron s'anime pour fêter ses cinquante ans

Entre festivités et souvenirs, l'anniversaire s'annonce riche en événements

Il y a tout juste 50 ans le barrage d'Esparron-de-Verdon s'érigéait. Le 23 février 1967 son remplissage en eau débutait, modifiant à tout jamais ce territoire anciennement traversé par un petit cour d'eau: le Verdon. Aujourd'hui prisé et admiré chaque été par d'innombrables touristes, le décor laisse difficilement deviner son passé.

C'est cette histoire oubliée, et pleine de péripéties que les acteurs du lac (élus, membres du parc naturel régional du Verdon, associations) veulent mettre en lumière à l'occasion de son anniversaire. Et dès dimanche ses berges vont bouillonner d'activités. Expositions, visites guidées, randonnées, spectacles vivants ou encore concerts, les communes voisines du lac vont donc marquer le coup comme il se doit.

*"L'objectif c'est vraiment de faire le lien entre les communes bordant le lac d'Esparron et le Verdon. Nous sommes tous des citoyens du Verdon, il nous relie, explique Laurence Depieds adjointe au maire de Saint-Martin-de-Bromes. Cet anniversaire et ces festivités vont nous permettre de nous retrouver, et de continuer à travailler ensemble."*

L'occasion également de se remémorer le passé commun des habitants de la vallée. Vi-

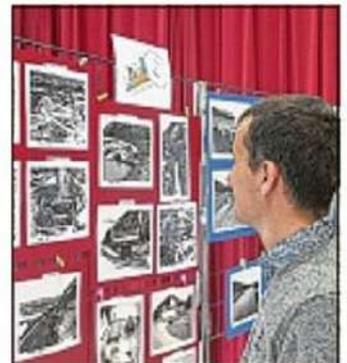


Les différents acteurs du lac s'étaient réunis hier pour annoncer les festivités et inaugurer l'exposition photo. / PHOTOS D.B.

sible jusqu'au 14 mai dans la salle communale d'Esparron-de-Verdon l'exposition "l'avant et l'après lac" vient rendre vie à des trésors engloutis comme le Moulin du sanglier ou le Pont coupé qui reliait jadis Saint-Julien-le-Montagnier à Quinson. *"Cette exposition de photos illustre à quel point l'arrivée du barrage a mo-*

*diffié le décor mais aussi le quotidien des habitants. Elle rappelle pourquoi et comment le barrage d'Esparron a été bâti", analyse Arlette Ruiz, déléguée au Parc Naturel Régional du Verdon. L'anniversaire battra son plein jusqu'au 9 décembre et s'achèvera en apothéose par un feu d'artifice tiré sur le lac.*

Damien Bugeja



## 50 ANS DU LAC

Plusieurs manifestations sont au programme sur notre commune :

Samedi 13 mai à 9h30  
Randonnée découverte de la flore  
Animée par Mme Favre



Le comité de pilotage des 50 ans

Samedi 17 juin à 15h

Rdv place du village

Visite du village du musée et de l'église

Gratuit - Contact : L. Dépieds : 06 45 65 15 40

Vendredi 14 juillet à 15h

Place du village

Atelier fuseaux de lavandin

Organisé par l'Action Martinoise

Participation au frais 2 euro

Découvrez la confection de « bouteilles » de lavandin

Réservation obligatoire

Mardi 25 juillet à 18h

Place du village

Atelier fuseaux de lavandin

Organisé par l'Action Martinoise

Participation aux frais 2 euro

Découvrez la confection de « bouteilles » de lavandin

Réservation obligatoire

Marché nocturne

Samedi 16 septembre à 15h

Rdv Place du village

Visite guidée autour et dans le village

3kms

Gratuit - Contact : L. Dépieds : 06 45 65 15 40

Samedi 7 octobre à 17h

Spectacle vivant sur le thème de l'eau

Organisé par la troupe Saint-Martinoise

Foyer Rural

Vous pouvez aussi retrouver le programme de toutes les manifestations sur tous les villages participants, en mairie ou sur le site internet.

## Incendies de forêt et Obligation Légale de Débroussaillage

Dans le but de limiter l'impact des incendies de forêt, la législation française prévoit une obligation de débroussaillage. Cette obligation est portée par le Code Forestier dont une nouvelle version est entrée en vigueur le 1er juillet 2012. Pour les Alpes de Haute-Provence, un arrêté préfectoral de juillet 2013 précise les modalités pratiques de mise en œuvre du débroussaillage. Voici, sous forme de synthèse, les éléments principaux qu'il faut retenir de ces réglementations.

### Code Forestier

#### **article L.131-10 :**

Le débroussaillage est une opération de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Cette opération assure une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.

#### **article L.134-6 :**

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont **obligatoires** et s'appliquent de la manière suivante :

Pour les terrains situés dans les zones urbaines (zones "U" du Plan Local d'Urbanisme), ainsi que pour ceux servant d'assiette à quelques opérations régies par le code de l'urbanisme (notamment les campings), le débroussaillage est à effectuer sur la totalité de la propriété, même en l'absence de construction.

Hors zone urbaine ou en limite (zones "NC", "ND", "NA", *etc.*), les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'appliquent aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres, **sans tenir compte des limites de propriété**, ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

#### **article L.134-8 :**

Les travaux sont à la charge du propriétaire des constructions, chantiers et installations de toute nature.

#### **articles L131-12 et -14 et L134-9 :**

Lorsque le propriétaire d'un bâti doit effectuer son débroussaillage jusque sur le terrain de son voisin, ce dernier doit en être informé et donner son autorisation. Il ne peut s'opposer à la réalisation des travaux mais peut toutefois les réaliser lui-même. En cas de refus d'accès à sa propriété ou à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, l'obligation de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé est mise à la charge du voisin. Si l'obligation n'est pas respectée, la commune peut se substituer à l'obligation mais à la charge de celui-ci.

### Arrêté Préfectoral N°2013-1473 du 04/07/2013

#### • **modalités techniques :**

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé (n° sur le schéma) :

- (1) la coupe et l'élimination de la végétation ligneuse basse ;
- (2) la coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, dépérissants ou sans avenir ;
- (3) la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 (deux virgule cinq) mètres ;
- (4) la coupe et l'élimination de tous les végétaux dans le périmètre d'une construction de telle sorte que celle-ci soit à une distance d'au minimum 3 (trois) mètres des végétaux conservés, houppiers compris ;
- (5) l'élagage des arbres de 3 (trois) mètres et plus conservés à un minimum de 2 (deux) mètres de hauteur ;
- (6) la coupe et l'élimination de tous les végétaux situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 (quatre) mètres.
- (7) l'élimination de tous les rémanents (résidus végétaux issus des opérations de débroussaillage).

Schéma d'une habitation  
**AVANT**  
débroussaillage.

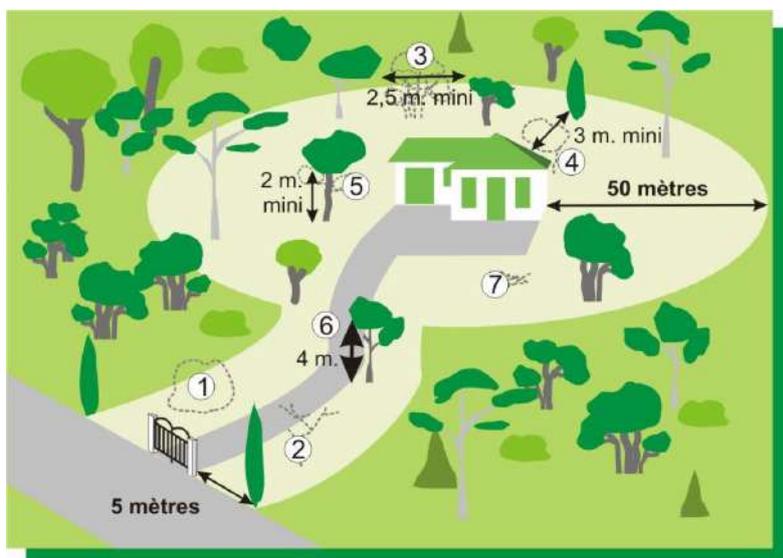


Schéma de la même  
habitation **APRES**  
débroussaillage, en  
respectant les 7 points de  
l'arrêté préfectoral

A noter que, par dérogation aux dispositions énoncées précédemment :

- ◆ les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique ;
- ◆ les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents et/ou d'intérêt biologique) situées à moins de 3 (trois) mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 (cinq) mètres, houppier compris.
- ◆ les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 (cinq) mètres, houppier compris.

Document réalisé par :



Pôle DFCI 04/05  
Z.A. La Carrière  
04130 VOLX

## Urbanisme et Patrimoine

Notre village étant situé aux abords de monuments classés



Il est **rappelé** que tous travaux modifiant l'aspect extérieur des bâtiments sont subordonnés à **une déclaration préalable**, voire pour certains travaux un permis de construire.

Ces travaux sont soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France et des services de l'urbanisme.

Sont concernés :

- les changements de menuiseries extérieures,
- les modifications de façade,
- la couleur ou l'aspect des façades ou des menuiseries extérieures,
- l'installation de fenêtres de toit, de panneaux solaires ou de climatisation, les modifications de toiture ou de terrasse, etc...

### **En résumé, toute modification visible de l'extérieur.**

Un panel de couleurs et certains matériaux sont à respecter dont les nuances sont consultable en mairie.

Ces obligations ont été établies par les Architectes des Bâtiments de France afin de maintenir une harmonie avec les monuments et sites classés et les autres maisons du village.



Il est rappelé qu'une demande est **obligatoire** pour les abris de jardin, qu'ils soient en pierre, en bois ou en métal ainsi que les clôtures, les extensions de maison, ou la modification d'un garage en habitation.

Vos demandes de travaux sont à déposer en Mairie (pour l'urbanisme : le lundi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h30). A réception de votre dossier, celui-ci est affiché en mairie. Si votre demande est accordée, vous devez impérativement afficher sur le lieu des travaux votre numéro de permis. (deux mois avant le début des travaux).

Rappel également, quand vos travaux entraînent **une occupation** de la voie publique, elle est soumise à **une autorisation de la Mairie**.

Si vous avez procédé à des modifications, ou si vous avez le moindre doute, vous pouvez demander conseil à la Commission « Service Urbanisme » de la Mairie et **demandez une régularisation**.



# 4 promenades autour de Saint-Martin-de-Brômes



**Randonnez...**  
...à Saint-Martin-de-Brômes

Village typiquement provençal, **Saint-Martin-de-Brômes** est construit à flanc de colline. Il est dominé par l'église et la tour de l'horloge, un des plus beaux ouvrages d'architecture militaire du département. Ces itinéraires de petites randonnées vous offriront des points de vue remarquables sur le village : le long de la rivière Colostre, en passant par le vieux pont en direction d'Esparron, ou à proximité du village, des paysages agricoles et de garrigues se dévoilent à vous. La traversée du village au fil des rues et ruelles, vous guidera vers un petit patrimoine rural : fontaines, lavoir, et linteaux de portes remarquables. Au pied de la tour et de l'église, les aires, anciennes espaces de fouflage, dévoilent un très beau panorama sur les toits du village. La tour, datée du XIV<sup>ème</sup> siècle, monument emblématique de Saint-Martin-de-Brômes, abrite au rez-de-chaussée un musée gallo-romain. La visite, gratuite, est couplée avec celle de l'église romane. Alors chaussez vos chaussures de randonnées et venez découvrir le village autrement !

**Le musée gallo-romain**  
Horaires d'ouverture : 15 juin au 15 septembre et pour les journées du Patrimoine ouvert tous les jours sauf le mardi : juin et septembre de 15h à 18h - juillet et août de 15h à 19h pour les groupes en dehors de ces périodes et horaires merci de contacter le Pôle musée DLVA : [Tel. 06 83 79 29 42](mailto:Tel.06.83.79.29.42) ou [fgalice@diva.fr](mailto:fgalice@diva.fr)

**GR Les Tours du Verdon**  
Balcons du Verdon et plateau du Verdon

Cette itinérance à pied de 5 à 6 jours sur le GR<sup>4</sup> permet la découverte de paysages remarquables et invite à des échappées belles avec, en toile de fond, les premiers contreforts alpins, les lacs du Verdon et le plateau de Valensole.

**Départ de Saint-Martin-de-Brômes (GR<sup>4</sup>):**  
Vers Gréoux-les-Bains : 2 h (aller) / 7 km / 200 m de dénivelé  
Vers Esparron-de-Verdon : 4 h (aller) / 11 km / 350 m de dénivelé  
Vers Riez : 5 h (aller) / 15 km / 400 m de dénivelé

Descriptif complet du GR<sup>4</sup> et de ses étapes dans le topoguide de la FFRandonnée en vente sur [www.alpes-haute-provence.com/topoguides](http://www.alpes-haute-provence.com/topoguides)

Retrouvez-nous sur : [www.youtube.com](http://www.youtube.com) [www.facebook.com](https://www.facebook.com) [www.instagram.com](https://www.instagram.com) [www.twitter.com](https://twitter.com) [www.flickr.com](https://www.flickr.com)

[www.alpes-haute-provence.com](http://www.alpes-haute-provence.com)

Conception : Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute-Provence  
Ouvr photos : Maire de Saint-Martin-de-Brômes, ADT04, IGN2015. Extrait de la carte n° 3342ET au 1/25 000e. Reproduction interdite.

## ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Espace réservé à toutes vos envies

### 4 promenades autour de Saint-Martin-de-Brômes

[www.alpes-haute-provence.com](http://www.alpes-haute-provence.com)

## SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES

### Promenades au départ de la place du village

**Légende**

- durée
- distance
- dénivelé
- balisage
- Tour de l'Horloge... (à voir en chemin)
- très facile
- facile
- altitudes
- Promenades
- Les Tours du Verdon GR<sup>4</sup>
- N° et sens du parcours

**1 Promenade de la tour de l'horloge**  
 0h45 2 km 50 m   
 Découverte du village en passant par les aires et la tour de l'horloge...

**2 Promenade du bois de la Garenne**  
 1 h 2 km 100 m   
 Chemin emprunté par les charbonniers, il permettait aussi de rejoindre une petite caméra de pierres. Panoramas sur le village, les champs, et le plateau vers Valensole.

**3 Promenade du Colostre**  
 0h45 2 km 50 m   
 Balade au-dessus des gorges du Colostre, en passant par un pont milieu XX<sup>ème</sup>, constitué de deux arches. Un arc en plein cintre et un surbaissé reposant sur une pie brise courant. Aire de pique-nique aménagée.

**4 Promenade de Buffe Arnaud**  
 3 h 10 km 400 m   
 Barrage de Gréoux  
 Faune et flore du Verdon, nombreux points de vue sur le Verdon et le barrage d'Esparron-de-Verdon et le Colostre.



## INFO

### La Bibliothèque

La bibliothèque de Saint-Martin est ouverte tous les vendredis de 15h à 18h ; dans les locaux de l'ancienne école, de nombreux ouvrages sont à votre disposition ; romans historiques, biographie, documentaires, littérature, policiers, terroir etc...

Le club du livre animé par Monique Lopez a lieu tous les deux mois sous l'égide du foyer rural.

Venez avec nous partager un petit moment de convivialité et d'échanges culturels.

Vous y serez accueillis par Denise GNOLFI

### Visite du Musée et de l'Eglise

Le musée est ouvert, de juin à septembre, tous les après-midi :

- ◆ juin et septembre de 15h00 à 18h00
- ◆ juillet et août de 15h00 à 19h00

Fermé le mardi.

Une visite commentée du musée et de l'église vous sera proposée gratuitement.

### Les Estivales

Le Samedi 15 juillet 2017 à 21h30

Nothing but the blues

Sur la place de la Fontaine



# GRATUIT

[www.culturedlva.fr](http://www.culturedlva.fr)

### **Marché Nocturne**

L'association des Artisans - Commerçants organise la deuxième édition du marché nocturne

Le mardi 25 juillet sur la place du village  
de 18 heures à minuit

Marché artisanal - Atelier fuseaux lavandins 2€/personne - Vin de Régusse au verre - Food Truck (des tables seront installées sur la place) et une ambiance de fête grâce à une sono. La première édition a été une vraie réussite nous comptons sur vous pour cette nouvelle édition.

### **Vide greniers**

Le vide greniers aura lieu :  
le vendredi 14 juillet 2017

Les inscriptions se font en Mairie.

N'oubliez pas votre pièce d'identité  
et un justificatif de domicile.

### **Petit Marché**

Le lundi matin

Place de la libération

Vente de légumes, et  
possibilité de restauration  
sur place.

### **Soirée Musicale**

Le 14 juillet 2017 à 21h00.

Sur la place de la libération

## Fête du Village

3.4.5 et 6 août 2017

### Jeudi 3 août

21h00 Pétanque féminine  
21h30 Soirée musette

### Vendredi 4 août

14h30 Pétanque  
21h30 Bal sono

### Samedi 5 août

9h00 Réveil en fanfare dans les rues  
Dejeuner offert par le comité  
14h30 Pétanque  
15h00 Jeux pour enfants  
22h00 Feu d'artifice  
22h00 Bal avec l'orchestre Eric Roy

### Dimanche 6 août

12h30 Aïloï  
Animation musicale  
15h30 Pétanque  
16h30 Loto  
21h30 Bal sono



## COMMERCANTS, ARTISANS ...

**Le Bien Être  
Diététique**

*Corélia vous propose :*

- L'idée du jour (plat chaud fait maison)
- Burginis (sandwich chaud)
- Burger Végétarien (pain boulanger) Entièrement « maison »!!
- Desserts
- Boissons

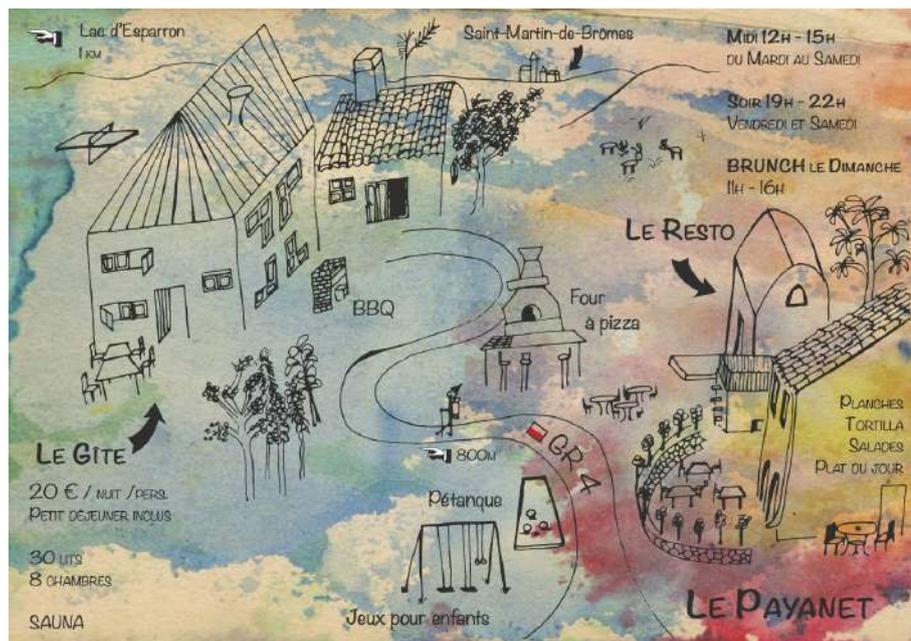
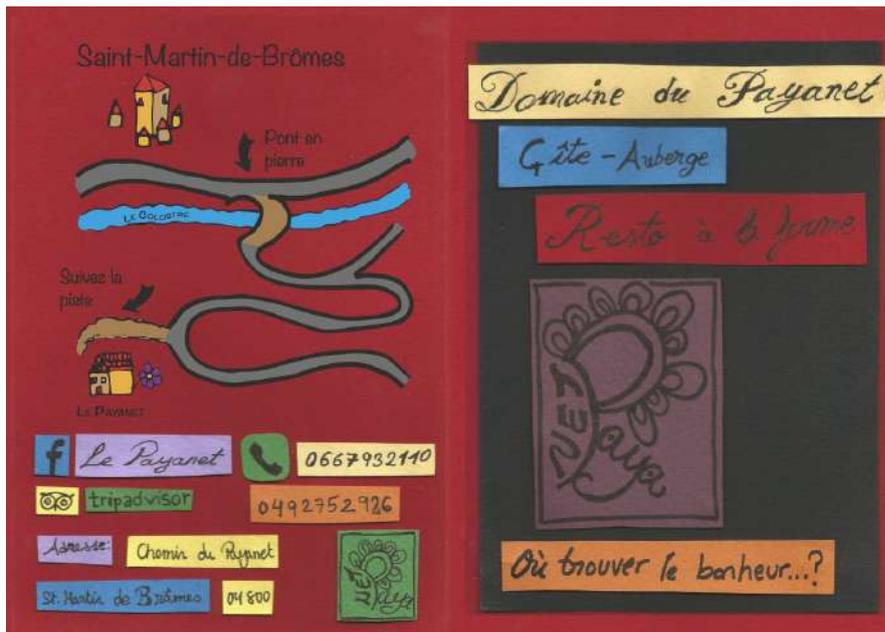
*Restauration sur place ou à emporter*

FAIT MAISON

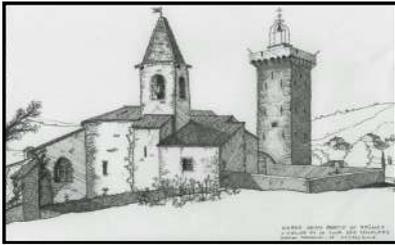
*Lundi de 8h30 à 14h00  
Jeudi de 16h30 à 22h00  
Sur la place de la libération*

*Possibilité de réserver votre repas au :*

**07 68 47 41 20**



Vous êtes nouveau commerçant, artisan, profession libérale, installé à Saint-Martin-de-Brômes.  
Faites-vous connaître en Mairie pour paraître dans le Bulletin Municipal Du Haut de la Tour.



## La Vie du Village

### Crèche Municipale

Le printemps est enfin arrivé, et avec lui la joie pour nos petits diabolins, de pouvoir profiter de notre extérieur refait à neuf l'année passée.

Cette année encore, les enfants ont pu s'épanouir au sein d'un environnement chaleureux et familial, au travers d'activités et de jeux riches et variés.

Une fois par mois nous avons, par ailleurs, la chance d'accueillir la médiathèque de Gréoux Les Bains, pour un temps de lecture très apprécié des enfants

Ce sera bientôt la fin de l'année scolaire, et certains enfants, que nous avons vu évoluer depuis l'âge de 3 mois, nous quitteront pour vivre d'autres aventures à l'école maternelle en septembre.

Nous serons alors prêts à accueillir de nouveaux bébés pour notre plus grand plaisir !

A bientôt.

Les responsables.



<b>Souvenons-nous, c'était un 16 juin</b>
---

**MONTI Marius,**

Né le 23 mai 1924 à Cannes (Alpes-Maritimes), exécuté sommairement le 16 juin 1944 aux limites de Valensole (Basses-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence); Appartenant aux Francs-Tireurs et partisans (FTP).

Originaire de Cannes, Marius Monti avait rejoint les FTP à Valensole. Le plateau du même nom avait été choisi comme maquis mobilisateur au lendemain du débarquement du 6 juin 1944 en Normandie. Plusieurs centaines d'hommes s'y étaient rassemblés en vain, dans l'attente des parachutages et du débarquement en Méditerranée. La réaction allemande aboutit à l'investissement de la bourgade de Valensole le 16 juin. Les alentours furent ratissés et plusieurs résistants furent abattus. Marius Monti fut trouvé caché dans un grenier, sur le point d'être fouillé il tenta de fuir. Il fut exécuté après avoir subi des violences au quartier Peïre Amare à St Martin de Brômes. Son nom a été donné à une rue de Cannes en 1944. Il obtint la mention de « Mort pour la France ».

Sa stèle est dans le vallon. Sa mère, venant de Cannes, vint s'y recueillir de nombreuses fois.

**PRESTIA Guiseppe,**

Né le 19 mars 1917 à Sciaccia (Italie), abattu le 16 juin 1944 à Saint-Martin-de-Brômes (Basses-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence); probablement ex-soldat italien; ouvrier de la Todt.

Probablement ancien soldat de l'armée italienne d'occupation fait prisonnier et travaillant pour l'organisation Todt dans les mines de bauxite de Brignoles (Var), Guiseppe Prestia s'était joint au groupe de quatorze ou quinze jeunes gens de la région de Brignoles (Var), amis de village, joueurs de football dans les équipes locales, qui voulaient rejoindre les maquisards Francs-tireurs et partisans (FTP), FTP des environs de Montagnac (Basses-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence), avec lequel l'un d'eux avait pris contact au préalable. Il partit le 15 juin 1944 au soir probablement avec un ou deux autres anciens soldats italiens pour rejoindre le reste du groupe à Cotignac (Var) afin de prendre le car de Riez (Basses-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence). Le groupe fut arrêté le 16 juin, vers 6 h. 30, aux environs d'Allemagne-en-Provence (Basses-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence), par les éléments de la colonne allemande venue de Vinon (Var). Cette colonne, où se trouvaient des hommes de la 8e compagnie Brandebourg (détachement Schorn), faisait la chasse aux résistants regroupés dans le secteur depuis le 7 juin. Après avoir assisté à l'exécution de neuf personnes dans le village, les jeunes gens furent conduits sur le territoire de Saint-Martin-de-Bromes, au lieu dit le Ravin des Bayles, où ils furent tous massacrés vers 11 heures 30. Leurs corps furent découverts le 19 juin.

Une stèle a été érigée à leur mémoire sur les lieux du drame.

**CANTONI Ezio,**

Né en 1922 en Italie, exécuté sommairement le 16 juin 1944 à Saint-Martin-de-Brômes (Basses-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence); soldat de la IVe Armée italienne, requis de l'Organisation Todt.

Originaire de Milan, ancien soldat italien du 20e Régiment alpin fait prisonnier et travaillant sans doute pour la Todt dans les mines de bauxite de Brignoles, Ezio Cantoni s'était joint au groupe comme son camarade Guiseppe. Deux étrangers résistants à la contagion fasciste.

Tiré du Maitron des fusillés et exécutés- Recherches de Jean Marie Guillon

Article composé par Alain Décanis

## LE COLOSTRE

### Pour que le Colostre reprenne souffle...

A Saint-Martin, le Colostre est plus qu'une rivière, c'est une partie du village. Non seulement les Saint-Martinois y sont attachés mais en plus il attire des pêcheurs de tout les environs. Pendant des décennies cette rivière de plus de trente kilomètres a été le poumon halieutique du sud du département pour la pêche des truites farios.

Malheureusement, année après année ce poumon a perdu de son souffle et les populations -tant de truites que de pêcheurs- ont décliné. Les causes sont multiples et bien connues : mauvais équipement des stations d'épuration et problèmes d'exploitation, prélèvements en eau, créations de seuils, recalibrage du lit du cours d'eau etc....

Or cette rivière longtemps oubliée derrière ses barricades de ronces est en train d'évoluer lentement vers le mieux. Dans le cadre du contrat de rivière Verdon un effort concernant les stations d'épuration a été fait et peu à peu la situation s'améliore. La station d'épuration d'Allemagne-en-Provence a été reconstruite récemment. Des efforts doivent encore être faits ailleurs mais 2017 sera sans doute la première année où la STEP d'Allemagne sera considérée comme conforme aux exigences d'assainissement... Croisons les doigts ! Et espérons que les vidanges sauvages comme nous l'avons vu en avril dernier sous Saint-Martin soient sévèrement sanctionnées.

Pour le Colostre, le plus grand espoir vient du projet de restauration hydro-morphologique du lit de la rivière porté depuis quelques années par le Parc Naturel Régional du Verdon. Aujourd'hui le Colostre est beaucoup trop uniforme pour fonctionner normalement. En amont de Saint-Martin, son lit ressemble à un caniveau encaissé entre deux talus couverts de ronces. Pour que le Colostre retrouve la place qu'il mérite dans le paysage de sa vallée et dans la vie des gens, le projet de renaturation va prendre en compte les intérêts de chacun (agriculteurs, riverains) et redonner au Colostre les qualités d'un cours d'eau de premier plan.

Le but est que la rivière redevienne accueillante pour les poissons, les promeneurs et pourquoi pas les petits baigneurs des environs ! Car par le passé, avant que le bulldozer des années 60 n'aplatisse tout et que les STEP ne les souillent, il existait encore de grands trous dans les méandres de cette rivière où les gamins des villages aimaient barboter pendant que les parents préparaient le pique-nique dominical !

Cette année, depuis l'ouverture de la pêche il s'est capturé beaucoup de truites au toc et au lancer mais les captures sont globalement assez petites et correspondent à une rivière dont l'habitat n'est pas assez diversifié pour accueillir des poissons de plus grande taille même si quelques belles truites ont été capturées.

Depuis deux ans nous effectuons des pêches électriques en collaboration avec l'AFB (ex ONEMA) qui corroborent ce constat : il y a beaucoup de juvéniles mais peu de poissons adultes.

En 2016 notre association a procédé à une étude génétique des truites du Colostre dont le résultat sera connu cette saison.

Côté entretien de la rivière, l'AAPPMA Verdon-Colostre a fait en octobre dernier un test de déconcrétionnement du lit de la rivière au moyen d'une charrue tractée par un cheval afin de briser la croûte calcaire qui bétonne le lit de la rivière. En juin un relevé IBGN va être réalisé pour évaluer l'efficacité de ce procédé et envisager les suites à donner à cette expérience.

D'autre part, nous souhaitons lancer un recensement de tout les petits ruisseaux, canaux et adoux qui accompagnent le Colostre et servent de lieu de reproduction aux truites farios. Le but est de les connaître et de les aider à mieux fonctionner en effectuant -avec l'accord des propriétaires- un entretien léger si nécessaire.

Avec la participation de tous, le Colostre redeviendra la meilleure rivière à truite du sud du département !



AAPPMA Verdon Colostre

Chantier de déconcrétionnement du Colostre  
En 2016, en face du village

## Où en est-on du projet Colostre ?

Renaturer le Colostre, voilà quel est notre projet commun depuis 2 ans.

L'intention est de restaurer le cours de la rivière sur 8 kms pour commencer entre Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne. La renaturer c'est-à-dire maintenir une trame verte : la ripisylve (1), en bon état et en favorisant sa continuité. Préserver la trame bleue : l'eau et sa qualité. Il faut également assurer la continuité écologique en supprimant les seuils et recréer des entrées d'eau naturelles.

Tout cela est destiné à la fois à la préservation de la faune, de la flore et, en même temps, à limiter les effets et dégâts causés par les crues.

Car pour mémoire, le Colostre a plusieurs fois dans le passé, provoqué des dégâts très importants.

Pour cela, il faudra recréer les méandres de la rivière que certains d'entre nous ont connus, afin de limiter les effets de ces crues.

Mais la renaturation de notre rivière est un projet long et complexe.

En voici les principales raisons :

1- En premier lieu, le projet associe de nombreux acteurs et partenaires : le Parc Naturel régional du Verdon, co-maître d'ouvrage avec les communes, les agriculteurs, les pêcheurs, les propriétaires des parcelles concernées. Il nous faut trouver un consensus entre tous.

Un comité de pilotage du projet Colostre se réunit régulièrement. Il permet de mettre autour de la table : les partenaires, les institutions, les élus et, tous sont acteurs de ce projet.

Nous avons commencé par nous adresser aux propriétaires. Nous en avons rencontrés, et nous avons partagé sur le projet. Ces allers-retours, avec les propriétaires et usagers des terrains du bord du Colostre, nous ont aussi permis d'affiner l'analyse de ce chantier.

2- Ensuite pour redonner à la rivière un aspect naturel et réaliser ce que l'on nomme une restauration hydromorphologique : le reméandrage de la rivière. Cette action nécessite des études précises. Elles sont réalisées par un groupement de professionnels reconnus dans leur compétence. Très récemment nous avons choisi une nouvelle société, nommée RIPARIA, qui réalisera une deuxième étude afin de préciser et affiner certaines questions et analyses de terrains. Pour créer des méandres, il faut réintroduire la rivière dans son cours d'origine, car depuis les années 60, son lit artificiel s'est encaissé, et a creusé.



3- Bien sûr, il faut aussi l'évidence, c'est-à-dire : des moyens financiers importants. La première tranche est acquise pour la partie qui concerne Saint-Martin à hauteur de 100% des fonds nécessaires.

Depuis novembre 2016 et au début de l'année 2017, les échanges avec les propriétaires et les agriculteurs nous ont permis de faire remonter chacune de leurs remarques.

Des courriers pour informer toutes les personnes concernées par le projet ont été envoyés.

Il y a moins d'un mois, nous avons choisi une nouvelle entreprise afin qu'elle nous propose une étude plus détaillée et précise qui permettra une modélisation très fine du projet. Ce sera la dernière avant les travaux.



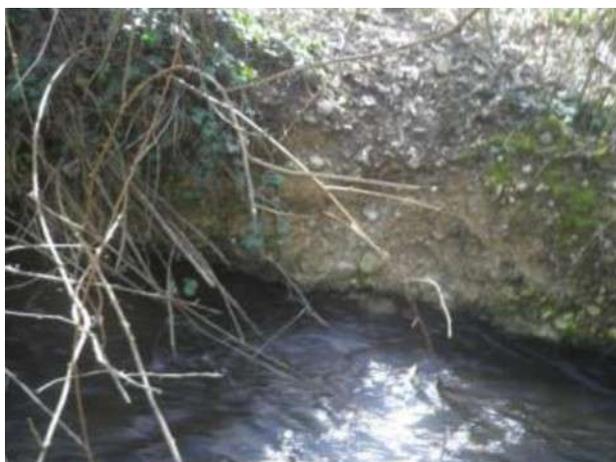
Ce groupement d'ingénieurs en toutes disciplines interviendra très vite sur le terrain et les propriétaires concernés vont recevoir pour cela un courrier. Il s'agit de faire des relevés topographiques au laser, pour l'étude du niveau de la rivière afin de répondre aux demandes de certains propriétaires et agriculteurs.

Voilà un court résumé d'un sujet qui nous anime.

Nous sommes motivés et avons à cœur de préserver ce bien commun que reste notre rivière.

Et enfin, Saint-Martinois et Saint-Martinoises afin de vous informer, le moment venu, nous vous convierons à une réunion publique en présence de certains de tous ces acteurs.

Alain Decanis et Laurence Dépieds  
Les élus référents du projet Colostre



(1) La ripisylve est l'ensemble des bois, buissons et herbes présents sur les rives d'un cours d'eau ou d'un étang.

Photos : Riparia Etudes et ingénierie, gestion et aménagements des cours d'eau et plans d'eau.

## VOVINAM VIET VO DAO



Voilà la saison 2016-2017 qui se termine sur les chapeaux de roue pour le club de Vovinam.

En effet après un début d'année chargé en événements : stage en région parisienne, ouverture d'un nouveau club à Saint-Martin-de-Brômes, passage de grades, tournoi, etc...

Le week-end de l'ascension le club organisait son fameux stage national annuel.

Afin de se diversifier, cette année, le stage s'est déroulé sur plusieurs sites.

Malgré le fait que le championnat de France se déroulait simultanément à Paris, et que certains clubs de Corse, Bretagne, Mayenne, etc... ne pouvaient pas venir, une cinquantaine de participants ont pu perfectionner les techniques de notre art martial et apprécier notre région.



C'est en présence de Maîtres d'arts martiaux, venus d'autres départements, que l'ouverture du stage a eu lieu dans la salle polyvalente de Quinson, le jeudi de l'ascension.

Le 2ème jour c'est dans le décor du château d'Allemagne-en-Provence que les pratiquants se sont entraînés.

Ce jour-là nous avons accueilli quelques élèves de notre ami Cédric, le responsable du club de kick-boxing de Gréoux-les-bains.

Le 3ème jour, les "vo sinh"(pratiquants en vietnamien) ont investi le collège de Riez.

Il faut souligner la super ambiance lors du repas dansant offert par le club à tous les hôtes dans la salle polyvalente d'Allemagne-en-Provence.

Nous tenons à remercier toutes les municipalités qui nous ont aidés pour la mise en place et la réussite de ce stage.

Enfin pour terminer un grand merci à notre équipe staff, toujours super dynamique et présente à chaque événement (photo ci jointe).



## FOYER RURAL

Samedi 18 février : Soirée Saint-Valentin.

Dans une salle polyvalente regorgeant de petits cœurs en papier, de roses rouges et d'amour dans l'air, une septantaine de Saint-Martinois, toutes générations confondues, ont diné, dansé jusqu'à tard le soir, pour célébrer cette fête ancestrale des amoureux. Sous l'égide culinaire d'Eliane Aillaud et Denise Gnolfi, grandes séductrices du palais, et avec l'énergie musicale de Jean-Luc Solimine, la fête de la Saint-Valentin fut une grande réussite. Rendez-vous est pris pour l'an prochain.



Lundi 13 mars : Tournoi de scrabble à Saint-Martin-de-Brômes La belle convivialité de cette rencontre n'a eu d'égale que le niveau de la vingtaine de joueurs, tout cela se terminant par un goûter, bien entendu, ainsi que par la remise des prix à:

1er: Gérard Boulay de Gréoux

2ème: Frédéric Henry de Roumoules

3ème: Nicole Martin de Saint Martin de Brômes

Bravo à eux et à tous Rappel: nous nous rencontrons tous les mercredi après-midi dans la salle de la bibliothèque à 14 heures30. Contact: 04 92 77 65 92

Vendredi 19, Samedi 20 et Dimanche 21 mai : LE MANTEAU DE BROMES



Un inventaire à la Prévert pour illustrer l'éclectisme de cette édition 2017 du 8ème festival de saynètes créé par Alain Jarrige : - une rencontre impromptue et ferroviaire entre l'épouse de Jack London et l'amant de Marcel Proust, - un restaurateur déconcerté et exaspéré par un djeun addict, deux enfants hyper-actifs et perturbateurs, une « bomba » délicate et intéressée ainsi qu'une retraitée désespérée, - une Madeleine à cheveux verts, - deux clochards versifiant et avinés, - deux « z'amoureux » dignes d'un Prévert Ostrowskiste en ombres chinoises, - un ravi brut de décoffrage qui « n'a rien compris », - un Orient-Express arrivant en gare de Mezel, - un gourou à tiroir-caisse et moralisateur, une metteur en scène brillante et vigilante : Mireille Chong, - une organisatrice attentionnée et efficace : Monique Lopez-Fierobe, - une décoratrice pétulante et ultra-douée : Carole Ostrowski, - une bricoleuse professionnelle de génie : Eliane Aillaud, - trois techniciens son et lumières époustouflants: Jean-Luc Solimine, Gérard L'Her et Ilan Ravel, - une mairie et une DLVA apportant leur soutien technique et financier, - et tous les autres... Il n'en a pas fallu moins pour assurer un succès et un enthousiasme sans précédents lors des trois représentations qui ont réjoui les spectateurs autant que les comédiens, une osmose garante de la haute qualité de cette nouvelle édition.

A l'année prochaine, après les « Coups de Coeur » et la Pastorale déjà en préparation.



**14 juillet** : EXPOSITION DE TABLEAUX Avis aux artistes peintres : Tous à vos pinceaux!  
A l'occasion du vide-grenier du 14 Juillet, le Foyer Rural vous invite à exposer vos œuvres.  
Contact : M Robert-Lacour: 04 92 77 65 92

**Du samedi 29 juillet au mardi 1<sup>er</sup> août**

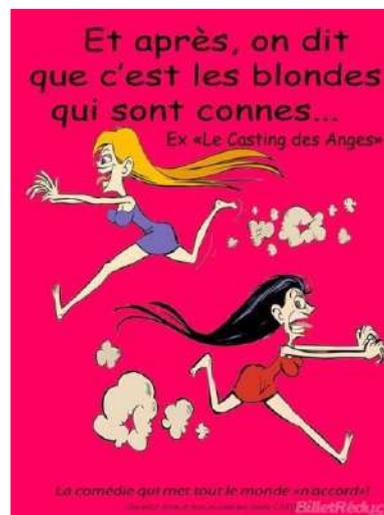
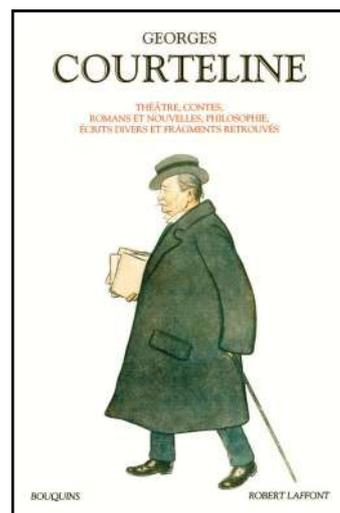
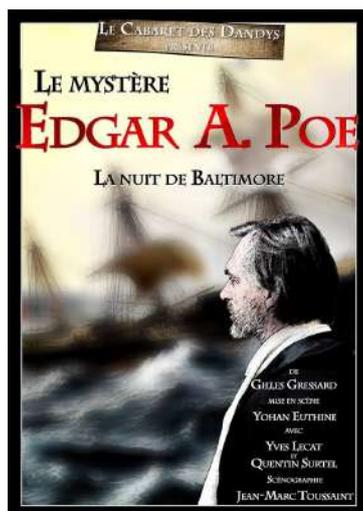
Les 6èmes Coups de cœur de Saint-Martin de Brômes :

Programmation en cours. La soirée d'ouverture sera consacrée à l'auteur dramatique comique « Georges Courteline ». Une série de courtes pièces, plus irrésistibles les unes que les autres, seront interprétées par la troupe de comédiens, de l'atelier théâtral de Saint-Martin-de-Brômes dirigé par Mireille Chong. Suivront « Et après, on dit que c'est les blondes... » Duo de rire où deux jeunes comédiennes se rencontrent à l'occasion d'un casting de film. Alors que tout les oppose, elles se découvrent et s'appivoisent peu à peu...

Débarquant tout juste du Festival d'Avignon, Yves Lecat et Quentin Surtel vous plongeront dans la grande aventure, pour résoudre « Le mystère Edgar A. Poe : la nuit de Baltimore », la pièce de Gilles Gressard. Le festival se terminera en apothéose avec « Marguerite Dupré », superbe vache normande ayant décidé de devenir superstar à Paris et... y réussissant ! Ce spectacle a produit un effet « bœuf » sur les scènes parisiennes, avignonnaises et en tournée dans les pays francophones.

**COURANT SEPTEMBRE: VISITE DES CARRIERES DE LUMIERE AUX BAUX DE PROVENCE**

Bosch, Brueghel, Arcimboldo



## LES AINES DU COLOSTRE

**Le Bureau à le plaisir de vous proposer les activités de juin à septembre 2017**

Mardi 6 juin	12h00	<p>Pique-nique dans les sous-bois derrière le stade de football. Apéritif offert par le club Chacun apporte son repas, couverts, assiettes, verres, serviettes, etc... ainsi que les boissons pour le repas. Les tables et les chaises seront mises à disposition par la Mairie. Après-midi cartes et boules.</p> 																
Mardi 20 juin	14h30	<p>Loto amical dans la salle polyvalente Avec goûter Ouvert aux adhérents et amis</p> <table border="1" style="float: right;"> <tr><td>25</td><td>6</td><td></td><td>13</td></tr> <tr><td>24</td><td>10</td><td>18</td><td>1 30 21</td></tr> <tr><td>27</td><td></td><td>2</td><td>28 17 5</td></tr> <tr><td>11</td><td>8</td><td></td><td>14 16</td></tr> </table>	25	6		13	24	10	18	1 30 21	27		2	28 17 5	11	8		14 16
25	6		13															
24	10	18	1 30 21															
27		2	28 17 5															
11	8		14 16															
Vendredi 14 juillet	Journée	<p>Brocante organisée par la Mairie et les associations de Saint-Martin-de-Brômes sur la place de la Libération Stand des Aînés du Colostre avec informations de nos activités.</p>																
Dimanche 10 septembre	Journée	<p>Croisière sur le Canal du Midi. Renseignements auprès d'un membre du Bureau. Prix : adhérents 65€, non adhérents 76€ Payment : lors de l'inscription, par chèque à l'ordre des Aînés du Colostre, à remettre / envoyer à Nicole PIANETTI, 5, Place de la Libération, 04800 Saint-Martin-de-Brômes. <b>Date limite d'inscription : dimanche 13 août</b></p>																
Vendredi 22 septembre	Journée	<p>Pétanque à la mêlée organisée par la Fédération à Saint-Etienne-les-Orgues. Co-voiturage au départ de Saint-Martin-de-Brômes. Pique-nique ou restaurant. Renseignements et inscriptions chez Mado DEPIEDS (04.92.78.06.19)</p>																

**Chaque mardi à 14h30 : rencontres amicales dans la salle polyvalente, jeux divers, goûter.**

Les inscriptions à toutes les activités et / ou repas sont reçues

**à Saint-Martin-de-Brômes**

au 04.92.72.74.33 de Nicole Pianetti

OU

**à Allemagne-en-Provence**

au 04.92.77.43.39 de Marcel Erminelli

**Fermeture du Club du lundi 31 juillet au lundi 4 septembre  
Réouverture le mardi 5 septembre**



## ETAT CIVIL

## NAISSANCES



17 avril 2017

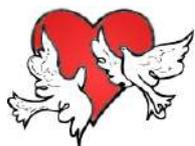
*Léna, Chanel DONTEVILLE*

7 mai 2017

*Cassandra, Mireille, Gisèle BONNARD*

Toutes nos félicitations aux heureux parents

## MARIAGES



15 avril 2017

*Sylvie JOUSSELIN et Olivier DUMESNY*

Toutes nos félicitations aux époux



## UN PETIT COIN DE POESIE

A l'ami Pierrot

On ne prend plus le temps d'écrire,  
Tout va trop vite, on est pressé...  
Plus de papier pour tout se dire,  
Un coup de fil l'a remplacé.

Dans les tiroirs des secrétaires,  
Plus de paquets enrubbannés  
Comme au bon temps de nos grands-mères,  
Quand on classait les messages aimés.

On prenait plaisir à relire  
Les mots d'amour, les mots d'enfants,  
Tout ce qu'on avait pu se dire  
On le revivait plus souvent.

Pourrons-nous retrouver la plume  
Prêtée par notre ami Pierrot  
Pour le soir, au clair de lune,  
Savoir encore écrire un mot ?

Poésie proposée par Mado.